

## A Toulouse, la police dans la mire d'un observatoire civil

PAR EMMANUEL RIONDÉ  
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 18 JANVIER 2019



L'Observatoire toulousain des pratiques policières devrait rendre un rapport avant la fin du trimestre. Porté par la LDH, la Fondation Copernic et des avocats du SAF, ce dispositif décortique la gestion du maintien de l'ordre lors des manifestations. La préfecture apprécie moyennement.

**Toulouse (Haute-Garonne), de notre correspondant.**— À l'heure où le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, assure avoir « *infiltré* » les « *casseurs* » dans les cortèges des « *gilets jaunes* » déguisé en motard, d'autres acteurs veillent, eux, à être très visibles dans les rues le samedi. Depuis deux mois, presque aussi reconnaissables que les *streets medics*, les membres de l'Observatoire des pratiques policières (OPP), flanqués d'une chasuble jaune et bleu estampillée LDH (Ligue des droits de l'homme)/Copernic/SAF (Syndicat des avocats de France), sillonnent les manifestations toulousaines.

Samedi 12 janvier, ils et elles étaient une douzaine au cœur de la mobilisation, un « acte IX » une fois encore très dense avec plus de 6 000 personnes, et bien plus virulent que les semaines précédentes avec beaucoup de casse en centre-ville et 47 interpellations à la clé.

Inédit en France, ce dispositif d'observation a été lancé en mars 2017 par la LDH et la Fondation Copernic. Le SAF les a rejointes récemment. « *On a choisi délibérément de parler de pratiques policières et non pas de violences policières, explique Jean-François Mignard, secrétaire général de la LDH et responsable de la LDH 31. On ne veut pas observer uniquement les faits de violences, mais aussi les stratégies d'investissement et d'occupation de l'espace public par la police.* »

Répartis à plusieurs endroits du cortège par groupes de deux ou trois, les observateur.trice.s scrutent « *quels types de dispositif, équipements et comportements sont adoptés par la police*, résume Benjamin Francos, l'un des trois avocats du SAF impliqués. *On observe comment les professionnels du maintien de l'ordre se situent dans les interactions avec les manifestants. Le fait d'être toujours en binôme ou trinôme nous permet de ne pas se mettre en danger en s'isolant et de pouvoir corroborer les faits observés par l'un ou l'autre.* »

Tous les faits et incidents sont relevés, en notant l'heure et le lieu. « *L'idée, c'est de retranscrire de manière objective ce qui se produit*, ajoute l'avocat. *Bien entendu, nous ne participons à aucune action. On est sur le côté, en observation, en essayant d'être sur zone au moment où ça pète.* » Un moment qui, à Toulouse, depuis le 1<sup>er</sup> décembre, survient généralement autour de 16 h 30. Les observateur.trice.s se retrouvent pour un débriefing en début de soirée. Chaque groupe établit ensuite un rapport chronologique « *avec des photos, des*

*indications, des commentaires. La mise en commun de nos observations et constatations nous permet de recouper les infos consignées dans le rapport ».*



À Toulouse, samedi 12 janvier. © ER

Un protocole méthodologique d'observation mis en place par le sociologue, ex-chercheur au CNRS et enseignant à l'université du Mirail Daniel Welzer-Lang. *« C'est important de pouvoir valider scientifiquement ce travail d'observation, souligne ce dernier. On est sur un niveau d'exigence assez élevé : on décrit ce que nous voyons, on le distingue de ce que les gens nous disent avoir vu, on documente avec des photos et on demande aux personnes concernées par d'éventuelles violences jusqu'où elles sont prêtes à s'engager pour témoigner. On reçoit aussi des témoignages écrits après les manifs. Tout cela fait de nous des témoins en capacité d'interpeller les pouvoirs publics sur ce qui se passe réellement dans le maintien de l'ordre lors des manifestations. »* Un rapport devrait être rendu public avant la fin du premier trimestre.

*« Cela portera sur nos observations menées depuis deux ans, confirme Jean-François Mignard. Ce sera bien sûr remis à la préfecture et médiatisé. On est interpellés et attendus sur cette restitution. Si on veut qu'elle ait de l'effet, il faut que ce soit solide. On va prendre le temps. »*

En attendant, l'OPP veille à ce que ses observateur.trice.s soient bien visibles et identifié.e.s, adressant à la préfecture avant chaque mobilisation une *« déclaration de présence pour suivi de manifestation »*. Dans la dernière, l'OPP informait les services de l'État que *« les observateurs et observatrices seront dotés de moyens de protection individuelle »* et demandait *« que ce matériel de protection ne soit pas saisi lors d'éventuels contrôles avant et après manifestation »*.

Ça n'a pas suffi. En sortant du local de la LDH en début d'après-midi, le groupe a été contrôlé par la police, qui a voulu se saisir des lunettes de protection. Il a fallu que Claire Dujardin, une autre avocate du SAF, demande un PV pour que, après un appel infructueux à la préfecture et au bout de presque trois quarts d'heure de négociations, les observateur.trice.s puissent partir avec leur matériel.

D'autres incidents ont eu lieu dans l'après-midi. Peu après le début des affrontements, derrière la place du Capitole, l'un des groupes a ainsi été mis en joue par un policier en civil équipé d'un LBD. *« On était à 30 mètres, statiques, parfaitement visibles avec nos chasubles floqués bien en évidence, témoigne Benjamin Francos. Ils nous a visés de façon insistante, nous prenant tous les quatre tour à tour dans son viseur, c'était clairement une manœuvre d'intimidation. »*

Quelques heures plus tard, alors que la nuit tombait sur le quartier Arnaud-Bernard et que, avec un collègue, ils intervenaient oralement pour mettre fin à une interpellation violente sur le boulevard, les deux avocats observateurs se sont vu repousser avec les boucliers, avant d'être copieusement insultés. *« Ils ont été très agressifs, nous ont traités de connards d'avocats, de lâches, de fils de pute... »*, relate-t-il.

Soit une sémantique assez éloignée de cette *« pensée plus démocratique de la gestion de l'espace public et du droit à manifester »* à laquelle aspire Jean-François Mignard. Le responsable de la LDH rappelle que *« ici, on a été très marqués par ce qui s'est passé à Sivens, et on sait que laisser aux seuls policiers la responsabilité de penser le maintien de l'ordre, ça peut mal finir... »*.

### **« Il faut sortir de cette gestion frontale du maintien de l'ordre »**

Pour autant, souligne-t-il, *« l'idée est de produire de l'intelligible, pas seulement dénoncer mais déconstruire la situation pour mieux la comprendre et faire évoluer les choses dans le bon sens. Il faut sortir de cette gestion frontale du maintien de l'ordre ; c'est possible, on le voit dans d'autres pays européens »*.

Pour lui, l'exemple à suivre est celui du « groupe de contact » né en 2017 à Toulouse, après la publication par la LDH d'un **rapport cinglant** sur l'accueil des étrangers en préfecture. À la suite de quoi, un espace avait été créé permettant aux acteurs associatifs et aux services de l'État de se concerter sur ce sujet de l'accueil. Mais la mise en place d'une telle structure, dont les effets réels restent cependant à évaluer, semble aujourd'hui hors de portée en ce qui concerne les pratiques policières. Sollicitée sur son rapport avec l'OPP et pour des précisions de chiffres, la préfecture n'a pas répondu à notre demande.

Selon ses bilans, provisoires ou définitifs, des manifestations des gilets jaunes publiés depuis le 1<sup>er</sup> décembre, la préfecture a comptabilisé, au cours de ces sept derniers samedis (et sans compter **les manifestations lycéennes de début décembre**), 200 interpellations, 40 blessés du côté des manifestants et... 123 du côté des forces de l'ordre. Soit un rapport d'un blessé pour trois en défaveur de la police, très hautement improbable au regard de ce que nous avons pu observer depuis le début du mouvement.

Dans le communiqué publié au lendemain de l'acte IX du 12 janvier, la préfecture parle également d'« environ 1 000 casseurs » opérant dans la manifestation. « Si l'on considère comme casseurs les personnes non identifiables qui ont visiblement l'intention d'en

découdre, il y en avait plutôt entre 80 et 100, samedi », confie Daniel Welzer-Lang. « Mais dans la vision policière des choses, toute personne qui reste en place après les ordres de dispersion est considérée comme casseur », note Jean-François Mignard.

Le samedi, les observateur.trice.s de l'OPP « décrochent » généralement vers 18 h 30-19 heures. « C'est la fin de journée, la nuit est tombée, on a passé la journée sous tension, tout le monde est fatigué, moins attentif, y compris les policiers... C'est le moment où le danger augmente un peu », explique l'avocat, regrettant que « paradoxalement, c'est peut-être là qu'on serait plus nécessaires... »

Mais les rangs de l'OPP sont moins fournis que ceux de la police, et la relève n'est pas assurée. Personne ne leur en tiendra rigueur. Ni la police, a priori plutôt satisfaite de voir partir ces témoins gênants, ni les manifestants parmi lesquels, raconte l'avocat « beaucoup viennent nous dire merci : ils sont convaincus que notre seule présence fait baisser le niveau de violence ».

### Boite noire

Toutes les personnes citées ont été interrogées ces derniers jours de visu ou par téléphone.

Daniel Welzer-Lang a par ailleurs été **mis en cause ces dernières années pour harcèlement sexuel**, ce qu'il a toujours nié.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.